

Cont@ct
n°19 du 1er juillet 2015

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Cher-e-s Ami-e-s

Rassemblement inter régionaux en novembre 2014, congrès d'Orléans d'avril 2015, Université Européenne du Sport à Strasbourg en juillet 2015 ... autant d'évènements qui construisent cette nouvelle culture sportive dont nous voulons faire partager les bienfaits à tous les publics et notamment aux plus modestes.

Après une saison sportive 2014-2015 particulièrement fournie en manifestations sportives, compétitives ou non, après un programme de formations fédérales et professionnelles qui ne cesse de s'étoffer, après des rapprochements partenariaux, organismes sociaux, collectivités, universités qui nous ouvrent des horizons de développement prometteurs.

Voici le temps des vacances !!

Je vous souhaite d'en profiter au maximum et de revenir en pleine forme pour une saison déjà pleine de rendez-vous et de défis.

Rencontres interrégionales de septembre, rassemblement de Bourges en octobre ...

Rassemblés autour de notre projet fédéral, nous devons affirmer nos ambitions territoriales dans des périmètres régionaux, modifiés ou non et en profiter pour mobiliser et accompagner au mieux les compétences et les coopérations indispensables.

Bonnes vacances à tous.

À bientôt

Philippe MACHU
Président National

DOSSIERS TRANSVERSAUX

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

UFOLEP *Playa Tour* 2015

Concours facebook : *Selfie Tour* !



A l'occasion de la 9ème édition du [#PlayaTour](#) l'[#UFOLEP](#) et [Decathlon Pro](#) organisent le SELFIE TOUR.

Pour participer au concours photo et tenter de gagner de nombreux cadeaux, il suffit de prendre un selfie original sur une des étapes du Playa Tour et de récolter un maximum de like 👍!

La photo doit être postée sur l'onglet facebook Selfie Tour #PlayaTour :
<http://on.fb.me/1f5jtLW>

Le concours est ouvert au grand public ainsi qu'aux bénévoles des étapes du Playa Tour!

Bonne chance à tous !

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Vie de la fédération *Service UFOLEP Nationale*

Chers collègues,

La direction technique nationale va connaître quelques nouveaux changements la saison prochaine, en effet après les départs en retraite l'année dernière de Jacqueline Villaudière et de Jocelyne Scozzaro et les arrivées de Marina Chaumont, Benoît Beaur et Nicolas Armand.

Cette année ce sont :

Patricia Clavier-Nann qui après 23 années de service (elle était la doyenne du service) ! A décidé d'une nouvelle orientation professionnelle et quittera l'ufolep le 31/08 prochain.

Laëtitia Zappella, après un service volontaire et 5 années en charge du développement durable et de la vie internationale a également décidé de rechercher une nouvelle expérience professionnelle à l'étranger.

Et enfin Michel Mazaré qui après 15 années de service, dont 5 comme DTN a obtenu une mutation à la direction départementale de la Jeunesse et des sports de Mayotte.

De nouveaux collègues rejoindront donc le service à la rentrée prochaine et des informations sur l'organigramme de la DTN seront communiquées en septembre prochain.

C'est pour nous l'occasion de remercier très chaleureusement ces 3 collègues pour leur investissement au sein de notre fédération.

Deux moments conviviaux furent organisés lors du dernier CD national puis avec les personnels de la Ligue et de l'ufolep, vous trouverez ci-dessous une photo, témoignage de nos remerciements à nos collègues sur la scène du théâtre Récamier !

Je profite de ce moment pour vous souhaiter d'excellentes vacances après une saison riche en événements !



De gauche à droite : Jean-Marc ROIRANT, Pierre CHEVALIER, Laetitia ZAPPELLA, Patricia CLAVIER-NANN, Michel MAZARE, Philippe MACHU

Fermeture estivale
Service UFOLEP Nationale



Nous vous rappelons que le siège de l'UFOLEP Nationale sera fermé du vendredi soir 31 juillet 2015 au lundi matin 17 août 2015. En cas de problème vous pouvez contacter par mail pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr

L'équipe nationale profite de ce dernier Cont@ct de la saison sportive pour vous souhaiter de bonnes vacances estivales.

MOVE Week 2015

Plus d'un million d'Européens répartis dans 40 pays s'apprêtent à célébrer le Sport Amateur et l'Activité Physique

La 4ème édition de la MOVE Week aura lieu du 7 au 30 septembre 2015 en France



La MOVE Week 2014 a fédéré plus de 5 000 événements dans 38 pays européens, mobilisé 2 400 « Move Agent » et touché près d' 1 000 000 de personnes, un résultat qui va au-delà des objectifs affichés. Lancé en 2012 par l'Association internationale pour le sport et la culture (ISCA), la MOVE Week s'inscrit dans le cadre de la campagne NowWeMove qui vise à mobiliser 100 millions d'Européens supplémentaires au travers des activités physiques et sportives d'ici à 2020.

L'édition 2015 se tiendra partout en Europe du **lundi 21 au dimanche 27 septembre 2015**, pendant la semaine européenne du sport, il sera également possible d'y inscrire un événement se déroulant au mois de septembre (du 07 au 30 septembre 2015). L'UFOLEP a décidé de s'y associer à nouveau aux côtés de la FSGT, la Fédération Française Sports pour Tous, l'USEP et la Ligue de l'enseignement.

S'inscrire dans la MOVE Week, c'est s'inscrire dans une démarche européenne et montrer l'importance et la diversité de nos activités sportives mais également innover pour inciter de nouveaux publics à s'inscrire dans une pratique physique régulière.

1) Pourquoi la MOVE Week ?

Simplement parce qu'il existe de nombreuses disparités entre les États en termes de pratique physique, comme l'a révélé l'eurobaromètre publié en mars 2014 par la Commission européenne. À titre d'exemple, les pays nordiques sont parmi les plus actifs quand **plus de 50% de la population française ne fait jamais ou très rarement d'exercice physique.**

Pour lutter contre la sédentarité et ses conséquences, il semble nécessaire et évident que rassembler le secteur du sport avec celui des transports, des collectivités locales, des entreprises, etc. devient une urgence. La MOVE Week veut aider à ce rapprochement.

Agir au niveau européen n'est possible que si à l'échelle nationale des actions sont mises en place pour convaincre les citoyens des bienfaits d'une pratique physique et sportive. En ce sens, l'UFOLEP s'engage à mobiliser son réseau pour multiplier le nombre d'événements et cela passe par vous.

Cette édition 2015 de la « MOVE Week » ira à la rencontre du public français, pendant 7 jours, pour une opération grand public hors du commun. L'objectif est triple :

1°) Présenter une initiation au sport et à l'activité physique à des publics sédentaires

2°) Valoriser le travail ponctuel ou quotidien des acteurs du sport pour tous ou MOVE Agents pour l'occasion

3°) Permettre aux citoyens français de (re)découvrir l'Europe et leur citoyenneté européenne

2) Comment participer à la MOVE Week ?

Pour ce faire, rien de plus simple, il suffit d'organiser un événement sportif entre **le 21 et le 27 septembre 2015** et l'enregistrer sur le site france.moveweek.eu aussitôt que les inscriptions seront ouvertes. Différents outils vous seront alors envoyés pour vous aider dans l'organisation et la communication de votre événement : kit de communication, bracelets, livrets pédagogiques sur la dimension européenne de la MOVE Week, passe-sports

Votre événement peut prendre la forme de votre choix, la MOVE Week regroupe des entraînements sportifs de clubs, des activités physiques en entreprise comme des événements de découvertes d'activités physiques pour la famille.

Le coordonnateur France moveweekfrance@gmail.com pourra vous aider à inscrire vos manifestations sur le site <http://france.moveweek.eu/>. N'hésitez pas à le contacter.

3) Les événements pro-MOVE Week

a- La NED lance la MOVE Week

Le No Elevators Day (la journée sans ascenseur) du **vendredi 5 juin 2015** est une partie intégrante de la campagne Now We MOVE. Cette journée du NED a pour objectif de sensibiliser les salariés mais aussi le grand public au manque d'activité physique qui règne en France et en Europe.

Cet événement se réalisera dans les locaux des associations servira de rampe de lancement à l'évènement MOVE Week.

b- La FlashMOVE

Dans le cadre de la campagne NowWeMove et de la MOVE Week, une flashmob européenne spécifique accessible à tous sera proposée d'ici fin juin. La Flash'MOVE se déroulera le 13 septembre 2015.

Pour plus d'informations :

Jonathan TURNER, coordinateur national par email à moveweekfrance@gmail.com

Vous pouvez également contacter Laetitia Zappella (lzappella.laligue@ufolep-usep.fr)

PLAN NATIONAL « CANICULE »

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'outre-mer

Mesdames et messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics nationaux

Mesdames et messieurs les directeurs techniques nationaux

L'ensemble des services de l'État a été destinataire d'une instruction interministérielle référencée DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2015/166 du 12 mai 2015 relative au plan national "canicule" 2015 (PNC) ci-jointe. Elle est également consultable sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <http://www.sante.gouv.fr> – dossiers "canicule et chaleurs extrêmes" et sur le site des agences régionales de santé (ARS) <http://www.ars.sante.fr>. Comme chaque année, le PNC est activé du 1^{er} juin au 31 août.

Le PNC 2015 a fait l'objet de modifications. Il comporte une annexe relative aux fiches mesures et en complément du dispositif de prévention, les recommandations sanitaires émises par le Haut Conseil de la Santé Publique disponibles sur le site <http://www.hcsp.fr/>.

Je vous invite à sensibiliser les jeunes, les sportifs, les personnels d'encadrement notamment des accueils collectifs de mineurs, aux risques liées aux fortes chaleurs et à diffuser aux personnes concernées les fiches de recommandations suivantes.

Extrait du PNC 2015

Fiches mesures

Fiche 4: jeunes enfants

Fiche 5 : travailleurs

Fiche 7 : principes généraux de vigilance et d'alerte canicule

Rappel des recommandations sanitaires "canicule" émises par le Haut Conseil de la Santé Publique en 2014

I - Fiches action :

I-1-1 - Fiche destinée au grand public

I-1-2 - Fiche destinée aux sportifs et à leur entourage

I-1-3 - Fiche destinée aux travailleurs

I-2-4 - Fiche destinée aux personnes prenant en charge des enfants (entourage, bénévoles ou professionnels non soignants ou pairs aidants ou association patients/proches)

I-3-1 - Fiche destinée aux employeurs et à leurs équipes d'encadrement

I-3-2 - Fiche destinée aux organisateurs de manifestations sportives

I-3-6 - Fiche destinée aux directeurs et personnels des établissements d'accueil de jeunes enfants

I-3-7 - Fiche destinée aux directeurs et personnels des établissements scolaires, des centres de loisirs et vacances, des foyers de jeunes travailleurs, des foyers de la protection judiciaire de la jeunesse

II – Fiches techniques

II-1-3 - Fiche technique mesure de la température corporelle

II-1-4 - Fiche technique chaleur et conservation des médicaments

II-1-5 - Fiche technique alimentation

II-1-6 - Fiche technique : comment rafraichir une personne ?

VIE FÉDÉRALE

II-1-7 - Fiche technique de réhydratation par voie orale

II-1-8- Check list d'identification des facteurs de risque d'apparition d'une complication liée à la chaleur

II-2-1 - Fiche technique : conditions climatiques et risques pour la santé lors de la pratique d'une activité physique

Pour le directeur de la jeunesse,
De l'éducation populaire et de la vie
associative l'adjointe au directeur
Sous-directrice des politiques de jeunesse

Pour le directeur des sports
La sous-directrice de l'action territoriale, du
développement des pratiques sportives
et de l'éthique du sport

Catherine LAPOIX

France PORET-THUMANN

Intitulé du poste : **Educateur sportif**

Rôle

- Concevoir, encadrer et animer des séances d'activités physiques et sportives auprès de différents publics (public licencié et public non licencié).
- Concevoir et mettre en place des projets en lien avec les priorités définies dans le Plan de Développement Départemental (PDD)
- Travailler avec le réseau associatif (élus, bénévoles et licenciés)

Compétences requises

Savoirs

- *Fonctionnement associatif*
- *Connaissance du réseau sportif*
- *Construction d'un programme d'activité et d'un cycle d'activités physiques et sportives*

Savoirs faire

- *Animation auprès d'un public hétérogène (jeune, adulte, personnes vulnérables ou présentant des pathologies)*
- *Maîtrise des techniques d'animation*
- *Maîtrise des outils informatiques*

Savoirs être

- *Faire preuve de pédagogie*
- *Savoir s'adapter au public accueilli*
- *Être rigoureux et organisé*
- *Être capable de s'inscrire dans le projet d'enseignement de l'association*
- *Être capable de travailler en équipe*
- *Être capable d'écoute*

Statut

Employeur : Comité Départemental UFOLEP du Cher

Classification : Groupe 3

Responsable hiérarchique direct : Délégué Départemental UFOLEP

Lieu de travail : Siège de l'association (contrat de travail)

Contrat : CDD de 3 ans – Être éligible à l'emploi d'avenir

Temps de travail : 35h hebdomadaire

Convention : convention collective du sport

Permis : Permis B et véhicule exigé

Missions principales

■ Encadrer et animer les actions sportives auprès de public présentant des pathologies (Sport-santé)

- Effectuer le suivi des projets existants et futurs
- Encadrer et animer les séances d'activités physiques et sportives des projets existants et futurs

■ Participer aux projets sport-insertion

- Effectuer le suivi des projets sport-insertion affectés au poste
- Encadrer et animer les séances d'activités physiques et sportives des projets sport-insertion affectés au poste
- Participer à la mise en place des évènementiels de l'UFOLEP départementale

■ Participer aux actions s'intégrant dans le Projet de Développement Départemental

- Participer à la conception d'activités physiques et sportives pour des enfants, des jeunes, les encadrer et les animer.
- Participer à l'organisation des évènementiels du comité UFOLEP.
- Animer des séances d'activités physiques et sportives pour nos associations.
- Participer et encadrer d'autres actions s'intégrant dans le Plan Départemental de Développement.

Principales capacités professionnelles attendues

- **Encadrement et Animation d'activités physiques et sportives**
- **Coordination des projets affectés au poste**
- **Mise en place de nouvelles actions**

Adressez votre Candidature à :

Mr le Président
Comité Départemental UFOLEP du Cher
5, rue Samson - CS70219 – 18022 Bourges Cedex
n.auneau@ligue18.org

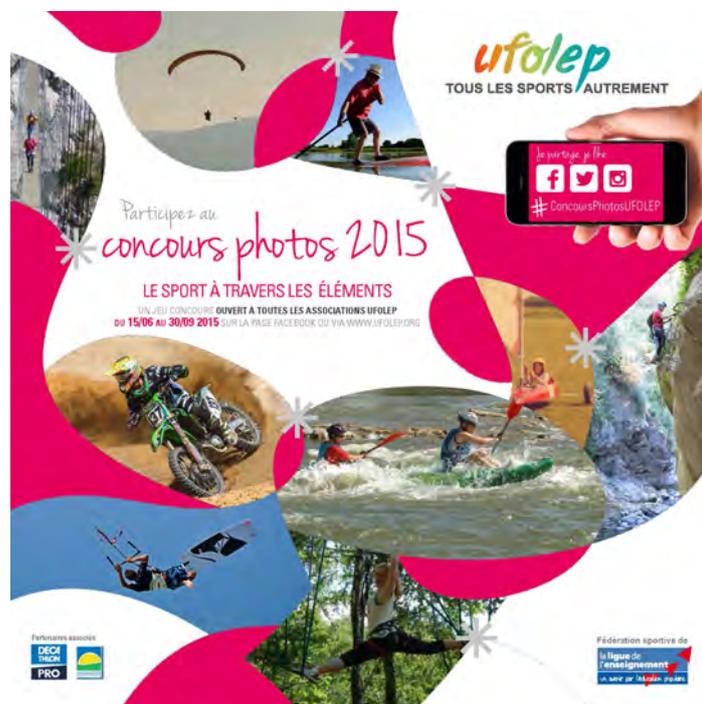
POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Lancement du concours photos UFOLEP 2015 « Le Sport à travers les éléments naturels »



C'est le moment de sortir vos appareils photos et de profiter des beaux jours pour réaliser quelques clichés !

En effet, la 4^{ème} édition du concours photos UFOLEP est désormais ouverte !

Cette année le thème « Le Sport à travers les éléments naturels » sera l'occasion de présenter l'environnement dans lequel vous aimez pratiquer vos activités physiques ...

Envoyez vos réalisations par email à l'adresse suivante : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr
ou en utilisant l'application Facebook "[Concours Photos](#)" sur
notre page officielle.

Cette 4^{ème} édition du concours photos souhaite mettre l'accent sur la diversité des activités sportives et leur environnement de pratique quelques soient les conditions climatiques.

Maintenant c'est à vous de devenir acteur de votre environnement et de représenter la force des éléments naturels à travers vos photos !

Le jeu concours est ouvert à tous, y compris aux non-licenciés, jusqu'au 30 septembre 2015 (17h) avec 1 séjour à gagner avec notre partenaire Vacances pour tous et des chèques cadeaux avec DECATHLON PRO !
(cf. règlement ci-dessous).

Règlement du Concours photos UFOLEP

« Le Sport à travers les éléments naturels » du 15 juin au 30 septembre 2015

Article 1 – Objet

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) Nationale dont le siège est situé 3 rue Récamier à PARIS 7^{ème} organise un concours photo intitulé «Sport et Biodiversité ».

La thématique retenue est celle de l'illustration de la pratique sportive à travers les éléments tels que l'air, le feu, l'eau et la terre.

L'objectif de ce concours est de mobiliser le réseau UFOLEP, d'en valoriser par l'image les actions de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire et de l'illustrer via les différents supports de communication.

L'objectif de ce concours est de pouvoir valoriser à travers l'image, l'engagement de l'UFOLEP dans les pratiques sportives qu'elles soient ludiques, de loisirs ou compétitives dans un environnement conditionné par les aléas climatiques.

L'UFOLEP c'est une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels tels le sport-santé, le sport-handicap, le sport-durable avec des valeurs incontournables comme la solidarité, le faire play, la laïcité et la citoyenneté.

Article 2 – Présentation du concours

Le concours photographique «Le Sport à travers les éléments » est ouvert à tous.

Le concours débutera le 15 juin 2015 à 15h et se clôturera le 30 septembre 2015 à 17h.

Toutefois les photos prises avant le début du concours seront admises, c'est leur envoi qui doit avoir lieu entre les dates mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (disposant d'une licence UFOLEP ou non licencié).

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Fédération Nationale UFOLEP, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Cet élément est très important ; une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Article 4 – Cahier des charges

Chaque photo devra illustrer la thématique « Le Sport à travers les éléments » dans le cadre d'un projet/événement/compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.....

Sur le cliché, peut apparaître une partie ou la totalité du corps en mouvement.

Ce cliché doit être original, authentique et dans le cas contraire, l'auteur sera poursuivi pour plagiat.

Si une personne est identifiable sur la photo, s'il s'agit de vous, d'un membre mineur de votre famille ou d'une personne de votre entourage, vous certifiez que vous autorisez expressément l'UFOLEP et **tous ses ayants-droit** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter cette image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, ainsi qu'à diffuser cette image avec le logo de l'UFOLEP.

Réception des photos par mail à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr ou via la photothèque UFOLEP : reseau.ufolep.org/extranet/phototheque.asp ou via la page facebook de l'UFOLEP.

La date de réception du mail fera foi. Mentionner dans l'objet du message : « Concours Photo Le **Sport à travers les éléments** ».

Photo par mail : au format numérique (JPEG) haute définition/résolution, mentionnant votre nom, prénom et nom de la photo. La photo sera sauvegardée et envoyée comme suit :

ConcoursPhotovotrenom.jpeg

Nombre maximum de photos présentables : 3 photos par candidat.

Le texte du mail devra faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Département
- Brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement s'il s'agit d'une photo prise sur un événement, en quoi illustre-t-elle le sport et les éléments)
- Téléphone portable
- Numéro de licence (si le candidat est licencié UFOLEP, USEP ou adhérent Ligue)

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

L'envoi des photos par mail ou via FACEBOOK induit l'acceptation du présent règlement concours photos.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un forfait de connexion illimité - La participation au Jeu étant strictement gratuite et sans obligation d'achat, «le concours Photos Le Sport à travers les éléments» remboursera, sur simple demande du participant accompagnée des documents exigés, les frais de connexion au Jeu, les frais de participation, le montant des photocopies ainsi que les frais d'affranchissement inhérents aux demandes de remboursement.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Les demandes de remboursement sont limitées à une (1) par foyer (même nom, même adresse) et par mois.

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de 60 (soixante) jours après la participation pour laquelle le participant demande le remboursement des frais, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais se fera dans un délai de soixante jours (60), suivant la réception de la demande de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice à l'adresse suivante : 3 rue Récamier PARIS 7^{ème}.

Pour obtenir le remboursement de ses frais, le participant doit adresser une demande écrite contenant les éléments suivants :

- Nom, prénom, e-mail du participant,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),
- Une photocopie de la facture

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Les photos retenues par le jury dans un premier temps pourront être exposées dans le cadre du Salon de l'éducation 2015 organisé par la Ligue de l'enseignement du 19 au 22 novembre 2015.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération.

Article 5 – Droits des photos

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur, ainsi qu'à la Ligue de l'enseignement (3 rue Récamier 75 341 Paris cedex 07), les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'UFOLEP Nationale et de son réseau pour une durée de 20 ans.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication.

Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de 20 ans.

Le participant déclare être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent ou dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose à l'UFOLEP Nationale. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article 6 – Sélection Préalable des photos et désignation des photos gagnantes

A. La « sélection préalable » des photos sera opérée de deux façons :

- 1) Sélection par les organisateurs, basée sur des critères de qualité et de correspondance à la thématique du concours uniquement : cette phase durera jusqu'au 30 septembre 2015.
- 2) Sélection par vote sur réseaux sociaux : le nombre de « likes » sur chaque photo sera le critère déterminant, calculé et arrêté à la date du 30 septembre 2015 à 17 h.

B. La sélection des photos gagnantes sera faite de la façon suivante :

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

L'analyse des photos retenues lors de la « sélection préalable » sera faite par un jury composé :

- de la responsable communication de l'UFOLEP,
- d'un représentant du Ministère,
- de 2 à 3 responsables associatifs,
- d'un représentant de la Ligue de l'enseignement,

Le jury de sélection choisira, parmi les photos retenues :

- Les trois participants vainqueurs du concours photos
- les 10 meilleurs clichés, qui serviront de base à la prochaine exposition de l'UFOLEP,
- les 50 meilleurs clichés qui permettront la publication d'un livre-photo visant à illustrer les actions de terrain autour de l'Identité de l'UFOLEP.

Article 7 – Récompenses

3 gagnants seront désignés pour recevoir les prix indiqués ci dessous :

-  1er prix : 1 Voyage avec Vacances Pour Tous
-  2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 euros chez DECATHLON PRO
-  3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 80 euros chez DECATHLON PRO

Les noms des gagnants seront communiqués à l'issue du Salon de l'éducation courant décembre 2015 (via les lettres électroniques, EJ et par mail). Leur présence ne sera pas exigée pour prétendre à recevoir leur prix. Les gagnants ne pourront pas demander de recevoir la contrepartie de leurs lots en espèce.

Les lots ne sont ni transmissibles ni interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
Les organisateurs prendront le plus grand soin des tirages, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

Article 9 : Dépôt du règlement

Conformément à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 le dépôt d'un règlement de jeu auprès d'un huissier de justice n'est plus une obligation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués.

Le règlement complet du Jeu peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur demande).

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, adresse email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

COMMUNICATION

Le pôle communication vous propose de nouveaux produits signalétiques ! A titre indicatif, les délais de livraison sont de 11 jours ouvrés, après commande. Vous trouverez ci-après les tarifs HT, des frais de port indicatif et les descriptifs détaillés. Nous vous proposons de nous adresser vos commandes accompagnées d'un chèque du montant des produits HT, à l'ordre d'ATELIER LE MEE, le solde du paiement se fera à réception de la marchandise avec facture TTC (frais de port compris) directement auprès du fournisseur.

Intitulé du produit	Prix unitaire HT	Frais de port estimatif HT
Roll up <i>80x200 cm</i>	79 €	15 €
Kit flammes et banderoles <i>3 Flammes en 3 M et socle 6 kg + 3 bâches en 80x240 cm</i>	490 €	40 €
Stand parapluie <i>POP COURBE 3x3 , VISUEL SUR TISSU STRETCH + RETOUR 228 x 273.5 CM + SAC</i>	660 €	50 €
Tente de réception 3x3 <i>ensemble structure + toit imprimé + 3 parois amovibles</i> <u>15 jours ouvrés pour ce produit</u>	917 €	96 €



Bon de commande signalétique ATELIER LE MEE

Comité			
Produit	Quantité	Prix unitaire HT	Prix HT
TOTAL DE LA COMMANDE HT (sans frais de port)			

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale Pôle communication
3 Rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07

accompagné du chèque de paiement HT (port non compris) à l'ordre d'ATELIER LE MEE



ATELIER LE MÉE
DEPUIS 1956
WWW.EURODRAPEAU.COM

Fabricant de supports de communication
Textile, vinyle, bâche, PVC, papier, plexi, alu...

Kit flammes et banderoles

3 Beach wings avion 3m



3 banderoles PVC 80x240cm



SANDOW

TOURILLON BOIS



Roll up

Enrouleur publicitaire portable
80X200cm



Tente de réception



Tente 3X3m

Impression du toit + 3 parois amovibles

Stand parapluie

Pop up courte 3X3m



Pour plus d'informations, contactez Delphine Uvroy au 06 99 14 44 09
delphine.uvroy@eurodrapeau.com

Retrouvez nos produits sur:

EURODRAPEAU.COM



Trophées Génération Développement Durable 2015 UFOLEP – ECOCUP

Ensemble, l'UFOLEP et ECOCUP s'engagent depuis plusieurs années dans une démarche durable.

Grâce aux "Trophées Génération Développement Durable", l'UFOLEP et ECOCUP souhaitent soutenir, encourager, stimuler et récompenser les projets sport pour tous et l'esprit d'initiative au sein des comités départementaux, régionaux UFOLEP et des Associations Sportives affiliées.

Les projets doivent mettre en avant soit :

1. des valeurs humanistes, de solidarité et/ou de prise de responsabilité éco citoyenne
2. des valeurs pédagogiques et ou de développement d'une pratique sportive éco responsable en mettant l'accent sur la santé via des approches nutrition et gestion de l'eau
3. des valeurs et des organisations qui contribuent à dynamiser les territoires ruraux en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'attractivité de ces territoires

Cette année, en plus du dossier de participation à remplir en ligne, **une vidéo de 3 minutes** pourra être réalisée afin de présenter votre projet aux membres du jury. De façon originale, à vous de montrer en quoi votre projet devrait être récompensé par les Trophées Génération Développement Durable.

Nous avons voulu un accès facile et rapide au projet, soit en trois étapes simples :

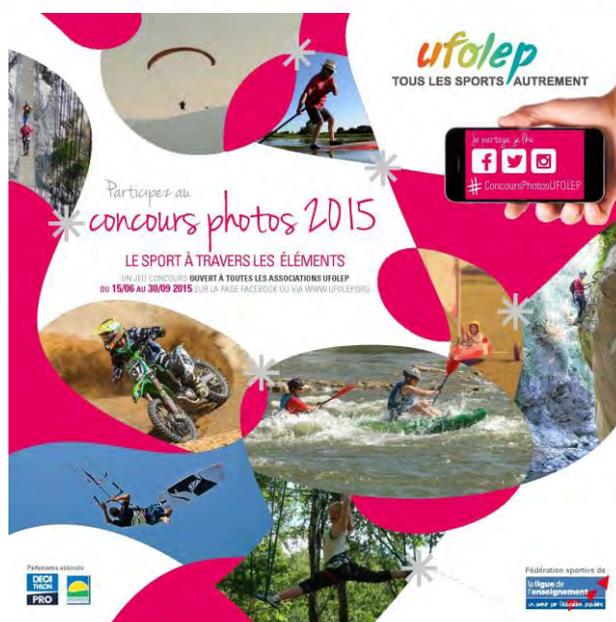
1. Compléter le dossier 2015 décrivant le projet sur le site fédéral, rubrique communication, Trophées Génération DD ou remplir le dossier en ligne :
<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/tropheesgenerationdeveloppementdurable.html>
2. Réaliser une vidéo de 3' qui accompagnera la présentation du projet et qui sera projetée lors de la tenue du jury,
3. Envoyer le dossier, **avant le 15 octobre 2015**, à l'UFOLEP, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07, à l'attention de Rosemary Paul-Chopin.
4. Les dossiers seront étudiés lors du Jury officiel (Mountain Riders, Ministère de l'écologie, SV Planète, ADEME, La ligue de l'enseignement) réuni dans le cadre du Salon de l'éducation 2015 dont le thème à l'honneur sera la COP 21.

Nouveauté 2015, les projets menés dans le cadre de l'opération Move Week du 21 au 27 octobre 2015 peuvent postuler aux Trophées génération Développement Durable s'ils respectent un cahier des charges éco responsable (comme celui par exemple de l'Agenda 21 du CNOSF ou le guide UFOLEP des manifestations sportives et développement durable).

Vidéos Teaser UES 2015 et Concours photos



Du 8 au 10 juillet 2015 à Strasbourg

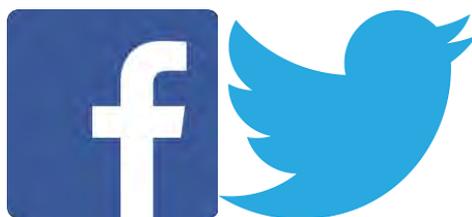


Vous trouverez ci-dessous les liens vers les teasers de l'Université Européenne du Sport et du Concours photos 2015 :

<https://www.youtube.com/watch?v=ypoUmEm8DrQ>

<https://youtu.be/ptD-7jXfF0c>

N'hésitez pas à les diffuser sur vos réseaux !



POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Animation Socio-Educative ou Culturelle

Mention : Développement de Projets, Territoires et Réseaux

Le Métier

Désigné sous les appellations « coordonnateur, porteur de projets », le titulaire du DE JEPS ASEC est amené à concevoir la programmation et la mise en œuvre de projets d'animation et/ou de développement dans les champs du sport ou de l'animation. Il intervient en coordonnant les équipes d'animateurs et les partenaires. Il est amené à exercer son activité d'encadrement en autonomie dans le cadre de la délégation de responsabilité.

Le Diplôme et les compétences visées

Diplôme de niveau III (inscrit au RNCP), le DE JEPS ASEC est destiné à former de futurs cadres des secteurs de l'animation ou du sport.

- Pilotage de la mise en œuvre de projets d'animation
- Soutien du travail de l'équipe
- Organisation du travail partenarial
- Mise en œuvre de démarches participatives
- Accompagnement et implication des bénévoles
- Organisation de la mobilisation des moyens
- Conduite d'interventions de formation au sein de son équipe



La Formation

La certification du DE JEPS ASEC valide 4 Unités Capitalisables constitutives du diplôme :

- ▶ **UC 1 :** EC de concevoir un projet d'action
- ▶ **UC 2 :** EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet
- ▶ **UC 3 :** EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- ▶ **UC 4 :** EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Durée de la formation 10 mois (700 h de formation théorique et 500 h d'alternance). La formation est précédée d'un positionnement de 18 h. Elle s'articule sur une alternance de deux semaines par mois en centre de formation et de deux semaines en entreprise.

Dates extrêmes de formation : **du 02 novembre 2015 au 26 juin 2016** (sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Ile de France)

Ce **DE JEPS ASEC** peut être prolongé par une formation au **DES JEPS ASEC** (Diplôme d'Etat Supérieur) mention « direction de structure et de projet » durant la saison 2016-2017, dès octobre 2016.

Les Prérequis

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- Avoir déposé au CREPS d'Île de France son dossier d'inscription aux tests de sélection dûment complété dans les délais.
- Avoir été admis aux tests de sélection.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP.
ou
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP.
ou
- Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois.
ou
- Justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Durée et frais de formation

1 218h réparties en trois temps

Positionnement : 18 h

Formation en centre : 700 h maximum

Formation en entreprise : 500 h maximum

Coût total maximum de la formation : 700 h x 11,60 €/h = 8 120 €*

Financement : différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle prennent en charge partiellement ou totalement les frais de formation et éventuellement la rémunération.

** Tarifs susceptibles de modification en fonction des tarifs votés en conseil d'administration du CREPS d'Île de France et du statut du stagiaire.*

Nombre de places

20 places maximum

Contact

CREPS d'Île de France
1, rue du Docteur-Le-Savoureux
92291 Châtenay-Malabry cedex

Tél : 01 41 87 20 30

Site : www.creps-idf.fr

Mel : formation-dejeps-asec@creps-idf.fr

Coordonnateur : Cyrill HARDY

Tél : 01 41 87 18 23

@ : cyrill.hardy@creps-idf.fr

Administratif : sylvie ARISTANGELE

Tél : 01 41 87 78 59

@ : sylvie.aristangele@creps-idf.fr



LES EQUIVALENCES DE LA PSC1

LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**DISPOSITIF MINISTERIEL
« J'APPRENDS À NAGER »**

Dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport », l'opération « J'apprends à nager » est un programme d'apprentissage gratuit* de la natation, destiné aux enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires, les weekends ou lors des temps périscolaires.

Le CNDS soutient la mise en place d'opérations d'apprentissage de la natation sur l'ensemble du territoire (dont les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale) en dégageant des moyens spécifiques supplémentaires (un million d'euros supplémentaires sont alloués à l'enveloppe nationale du CNDS) :

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269067559>

L'UFOLEP est membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) et a contribué au développement des dispositifs interfédéraux « savoir nager », « sauv nage », Ainsi, le réseau UFOLEP (associations de natation, d'activités aquatiques, comités) est tout à fait légitime et reconnu pour mettre en place des stages d'apprentissage en piscine et plan d'eau aménagé et sécurisé pour la baignade.

Malgré les difficultés à trouver des créneaux disponibles dans certaines piscines, ce dispositif permet de mobiliser le réseau associatif UFOLEP sur les enjeux éducatifs de la natation (un français sur cinq ne sait pas nager – Baromètre Santé INPES).

Vous trouverez ci-joint l'appel à projet qui ont été transmis aux DRJSCS après le CA du CNDS de juin et que vous avez peut être reçu. Les projets 2015 – 2016 sont à retourner à la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale avant le 18 septembre 2015.

A noter que sur ce dispositif, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'aides du CNDS tout en s'appuyant la collaboration d'associations locales.

L'UFOLEP se tient à votre disposition pour tout accompagnement et dotation d'outils techniques / pédagogiques qui ont été élaborés dans le cadre CIAA.

** hors coût d'assurance/licence fixé à 15 euros par enfant pour toute la durée du stage*

Lien internet : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Savoir-nager>

Annexe 2 – Appel à projets 2015 - Mise en place d'actions dans le cadre de l'appel à projets national « J'apprends à nager » :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Annexe_2_Appel_%C3%A0_projets_dispositif_J%27apprends_%C3%A0_nager.pdf

Annexe 3, la fiche action pour le dispositif « j'apprends à nager » :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Annexe_3_Fiche_action_dispositif_J%27apprends_%C3%A0_nager.doc

COMMANDE BOITE À OUTILS KID BIKE POUR LES COMITES UFOLEP



Retrouvez de nouveaux outils pour la pratique des plus jeunes au vélo.

Le secteur «sport et éducation», le groupe de travail KID BIKE et l'équipe pédagogique nationale secourisme vous proposent de nouveaux outils pour la mise en place d'un dispositif KID BIKE favorisant la pratique des plus jeunes au vélo s'appuyant sur une progression pédagogique adaptée au aptitude de l'enfant. Vous pouvez commander ce pack d'outils via le [formulaire en ligne](#), la livraison sera prévue à Orléans lors du Congrès UFOLEP.

Passports «enfants» et «jeunes»



Affiche type + flyer



Jeux «secourisme»



Associations



Page web

Une page DATAFED est intégrable dans tous les sites UFOWEB.
Vous la trouverez sur le [catalogue DATAFED](#)

Guide méthodologique



Les comités UFOLEP qui souhaitent promouvoir le dispositif Kid Bike en direction des associations ou sur leur territoire (collectivités locales, partenaires ...).

Vous trouverez ci-après le formulaire à remplir pour bénéficier de la dotation d'une boîte à outils :

http://www.tech.ufolep.org/forms/forms_a/cms/index_form.php?us_action=aperçu&us_id_formulaire=desc_xml_form_resonance_fm_1426008466.xml

COMMUNIQUE
« SAISON SPORTIVE UFOLEP »

Suite à la suppression de la post-garantie demandée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Réglementaire, la Ligue de l'enseignement a demandé à son service assurances APAC de trouver une solution pour répondre aux besoins de garanties de l'ensemble des services et activités de la Ligue.

De ce fait, l'APAC a procédé à une extension des garanties Multirisque Adhérents Association jusqu'au 31 octobre et ce, sans lien avec des conditions de ré-affiliation et/ou de ré-adhésion (ceci pour toutes les associations et leurs membres ayant souscrit les garanties APAC lors de l'année précédente).

Ces conditions d'assurance sont à distinguer de la qualification des sportifs pour la participation à des rencontres UFOLEP.

Principe général :

La saison sportive UFOLEP qui s'étend du **1^{er} septembre N-1 au 31 août N** s'applique à toutes les activités sportives. La licence UFOLEP est délivrée pour la durée d'une saison sportive (pas de changement).
D'ores et déjà, les dispositions sont prises au niveau national -service affiliations- afin que chaque département soit en mesure de délivrer des licences et cartes d'adhésion dès juin prochain.

Toutefois, par exception, la participation à certaines activités sportives dont le calendrier sportif se prolonge au-delà de la saison sportive UFOLEP (en septembre et octobre) pourra se faire avec la licence UFOLEP de la saison précédente. Les activités concernées sont :

- **les activités cyclistes (hors cyclocross)**
- **les sports mécaniques moto**
- **les sports mécaniques auto**
- **pétanque**
- **boules**

Exemples :

- Un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve CYCLOSPORT UFOLEP le 4 octobre 2015 pourra le faire avec sa licence UFOLEP cycloport de la saison sportive 2014 – 2015 (toutefois, il lui est fortement conseillé de procéder au renouvellement de sa licence à compter du **1^{er} septembre 2015**).
- Un cycloportif qui souhaite participer à un CYCLOCROSS le 18 octobre 2015 devra présenter une licence UFOLEP cycloport en cours de validité de la saison 2015 – 2016.

De la même façon, l'organisation des rencontres prévues au calendrier sportif de ces mêmes activités pourra se faire par l'association sous couvert de son affiliation UFOLEP de la saison précédente (toutefois, il est fortement conseillé de procéder au renouvellement de l'affiliation de l'association à compter du **1^{er} septembre 2015**).

Pour toutes les autres activités sportives, la licence UFOLEP valide (de la saison sportive en cours) est obligatoire pour participer à des rencontres du calendrier sportif UFOLEP qui commenceraient dès le début de la saison sportive. Pour les compétitions qualificatives, il est obligatoire de pouvoir présenter une licence homologuée 8 jours avant la première phase qualificative : sports collectifs, gymnastique artistique, (article 6 du règlement sportif UFOLEP).

ANNEXE

Extrait COM'APAC – Février 2015

L'ACPR (l'organisme de contrôle des mutuelles, des compagnies d'assurance et intermédiaires) avait souligné que les mécanismes de la post-garantie ne respectaient pas les dispositions du Code des Assurances qui interdisent toute rétroactivité lors de la souscription de garanties. La post-garantie ne pouvait donc plus perdurer.

Cependant, l'APAC est consciente des difficultés rencontrées par les associations et leurs membres pour renouveler leur affiliation adhésion en début de saison.

Pour cette raison, les garanties des Multirisque Adhérents Association vont être accordées jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de ré-affiliation et/ou ré-adhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin.

Pour ce qui est des adhérents, les mécanismes sont similaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre. L'adhérent ne bénéficie d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre si son adhésion/sa licence n'a pas été renouvelée à cette date.

À noter que ces principes concernent la seule période de prise d'effet des garanties d'assurance APAC. L'exercice d'activité de la Ligue de l'enseignement reste fixé du 1^{er} septembre année N au 31 août de l'année N+1 et les principes d'affiliation et de ré-affiliation restent déterminés par cet exercice d'activité.

Dans cette logique, les associations affiliées pour lesquelles le bénéfice des garanties de la M.A.A a été validé avec l'enregistrement d'une C.A.P sans cotisation complémentaire (C.A.P dont l'échéance est fixée au 31 août) recevront au printemps prochain un courrier leur confirmant que ces garanties sont gratuitement prorogées jusqu'au 31 octobre 2015, cette prolongation des garanties valant également pour leurs adhérents ou licenciés.

Bien entendu, cette prolongation de garanties n'est valable que s'il n'y a aucun changement des activités mentionnées dans la fiche diagnostic. La mise en œuvre de nouvelles activités nécessitera, comme tout au long de l'année, une déclaration auprès de l'APAC Nationale pour validation et/ou modification de la CAP.

Quelques exemples concrets...

Une nouvelle association s'affilie le 15 septembre 2015. Ses activités sont mises en œuvre au profit exclusif de ses adhérents tous titulaires d'une carte Ligue.

Après analyse de la fiche diagnostic, l'APAC NATIONALE confirme que cette association et ses membres bénéficient des garanties de la M.A.A à compter du 15 septembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016. Les conditions particulières correspondantes lui sont adressées.

Une association affiliée en 2014/2015 est bénéficiaire des garanties de la M.A.A au titre d'une C.A.P sans cotisation complémentaire enregistrée auprès de l'APAC Nationale. Comme énoncé plus haut, cette association reçoit au printemps 2015 un courrier l'informant qu'elle bénéficie (ainsi que ses membres adhérents) de ces garanties jusqu'au 31 octobre 2015.

Cette association décide de ne pas renouveler son affiliation pour l'exercice 2015/2016. Cette association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre 2015 à 0 H.

Ces modalités assurantielles sont à distinguer des différents régimes d'affiliation de la Ligue de l'enseignement qui restent inchangés mais aussi des réglementations techniques et sportives UOLEP qui feront l'objet d'une communication spécifique dans un prochain Cont@ct.

Sport – Éducation – Devenez Sportifs citoyens !



Présentation du dispositif

Le « Se'coureur » est le trait d'union entre l'organisateur les participants et les secours agréés. Sa mission est d'alerter et de prodiguer les gestes d'urgence dans l'attente de l'arrivée des secours. Titulaire du PSC1, il mettra en application ce qui lui aura été enseigné au cours de cette formation.

En aucun cas le se'coureur ne pourrait se substituer au poste de secours assuré par les associations agréées par la Préfecture. Les « se'coureurs » s'inscrivent dans le cadre du renforcement des dispositifs de secours prévus dans les RTS des fédérations délégataires.

Si vous aussi, vous souhaitez vous engager dans le dispositif et renforcer l'accompagnement humain et la sécurité dans le cadre de vos manifestations nous vous invitons à nous retourner **les documents de contractualisation : convention d'engagement du Se'Coureur** à l'échelon national à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr et à **inscrire les manifestations concernées** dans le calendrier dédié via le formulaire en ligne: <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/ufolepsecoureur.html>

Le dispositif s'accompagne d'une dotation à tarif préférentiel avec nos partenaires associés DECATHLON PRO, JORDENEN et ATELIER LE MEE et d'outils de communication pour valoriser le dispositif sur votre territoire en direction de vos partenaires, licenciés, journalistes...

Kit COMM à demander à l'échelon national à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr :

- Logo Se'coureur et estampille manifestation labellisée à insérer sur vos supports promotionnels dédiés aux épreuves;
- Bannières PUB à insérer sur vos sites UFOWEB, page facebook, ...;
- Communiqué de Presse à envoyer à votre fichier Presse (cf extraction envoyée par le national);

COMMANDES MUTUALISEES

Bon de commande Sacs Se Coureur

Le comité UFOLEP :.....commande : 5, 10, 20...sacs Se coureur au
prix unitaire TTC port non compris de : 17,55 €.

Ajouter au total + 6,90 euros quel que soit la quantité pour les frais de port.

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale UFOLEP Nationale - Pôle communication 3 Rue
Récamier 75341 PARIS CEDEX 07, accompagné du chèque libellé à DECATHLON PRO

Bon de commande Trousse de secours Se Coureur

Le comité UFOLEP :.....commande : 5, 10, ...Trousse de secours
Se coureur au prix unitaire TTC port non compris de : 25 €.

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale UFOLEP Nationale - Pôle communication 3 Rue
Récamier 75341 PARIS CEDEX 07, accompagné du chèque libellé à JORDENEN

Bon de commande Signalétique Se Coureur

Le comité UFOLEP :.....commande : 1, 2, 3,flamme Se
coureur en 3M avec voile 70x228 cm.au prix unitaire TTC
port non compris de : 115€.

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale UFOLEP Nationale - Pôle communication 3 Rue
Récamier 75341 PARIS CEDEX 07, accompagné du chèque libellé à ATELIER LE MEE

VIE SPORTIVE



IMPORTANT

✚ **Le Championnat National Pétanque** se déroulera les 4 et 5 juillet 2015 à Châteauroux (36).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral (**modifiée**) :

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulairepetanque2015-bis.pdf>



✚ **Le Rassemblement National Tir à l'Arc jeunes Sarbacane** se déroulera les 4 et 5 juillet 2015 à Saint Mars la Jaille (44).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_d%27organisation_RNJ_2015.pdf



✚ **Le Championnat National d'Athlétisme Été** se déroulera les 4 et 5 juillet 2015 à Limoges (87).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER_NATIONAL_ATHLETISME_ESTIVAL_2015.pdf

→ Feuille d'engagement challenge équipes

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Feuille_engagement_challenge_EQUIPE_2015.xls

→ Feuille d'engagement challenge équipes mixte

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Feuille_engagement_challenge_EQUIPE_MIXTE_2015.xls

→ Feuille d'engagement individuel

[http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Feuille_engagement_individuel_2015_\(2\).xls](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Feuille_engagement_individuel_2015_(2).xls)

→ Fiche officiel

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE_OFFICIELS_2015.xls



✚ **Le Championnat National Cycloport** se déroulera les 4 et 5 juillet 2015 à Liancourt (60).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_du_National_Liancourt_2015.pdf



✚ **Le Championnat National de Kart Cross** se déroulera les 8 et 9 août 2015 à Quincey (21).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/CIRCULAIRE-KART-CROSS-2015.pdf>

CIRCULAIRE N°6



Vous trouverez en lien hypertexte la circulaire n°6 de la saison 2014-2015 de la CNS Football

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire_n%C2%B06.pdf

Bonne lecture.

Savoir-Nager 2015

L'UFOLEP est membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) et accompagne son réseau associatif dans la promotion du programme estival « Savoir Nager ».



La structure / le club doit être en capacité de proposer un programme d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'été 2015 :

- ✚ Un stage d'apprentissage de la natation d'au moins 15 séances d'une heure.
- ✚ Le groupe doit être constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum, âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager.
- ✚ Les séances de natation sont dispensées par un professionnel.
- ✚ Les cours sont gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance fixé à 15 € (somme identique sur tout le territoire).
- ✚ Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations en difficultés sociales ou demeurant en zone rurale.

Pour les inscriptions au réseau Savoir-Nager 2015, il suffira simplement pour la structure de :

- ✚ Retourner à l'UFOLEP Nationale (mail : imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), par mail, le listing d'inscription (fichier Excel transmis en pièce jointe), dûment rempli.
- ✚ Nous retourner le formulaire d'agrément Savoir-Nager 2015 (transmis en pièce jointe) dûment rempli et signé. Il peut être retourné par email après avoir pris le soin de scanner ledit document.

- Le cahier des charges savoir nager :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Cahierdescharges_SAVOIR-NAGER_2015.pdf

- Le formulaire d'agrément savoir nager :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Formulaire_d%27Agr%C3%A9ment_SAVOIR-NAGER_2015-nouvelle-version.pdf

- Le listing d'inscription des sites 2015 :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Listing_inscription_SAVOIR-NAGER_2015.xls

- Le bilan savoir nager 2014 :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/BILAN_SAVOIR-NAGER_2014.pdf

Cont@ct n°19 du 1^{er} juillet 2015

QUALIFICATIONS SPORTIVES AUX NATIONAUX 2016

Malgré la mise en œuvre progressive de la réforme territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016 et le redécoupage des nouvelles grandes régions institutionnelles, les modalités actuelles de qualifications sportives aux nationaux UFOLEP par territoire géographique et par activité ne changeront pas pour la saison 2015 - 2016 (gymnastique artistique, GRS, activités cyclistes, tennis de table, athlétisme, Sports Mécaniques, Sports collectifs).

Un travail sera engagé avec les Commissions Nationales Sportives (CNS) et comités UFOLEP lors du rassemblement national « sport éducation » des 17 et 18 octobre prochains à Bourges ; afin d'envisager, par activité, d'éventuelles nouvelles modalités pour la saison 2016 - 2017.

Vie Sportive

RESERVEZ VOS DATES - RESERVEZ VOS DATES RESERVEZ VOS DATES

RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP

« SPORT EDUCATION »

17 & 18 OCTOBRE 2015

AU CREPS DE BOURGES

À destination :

- des membres du Comité Directeur National ;
- des représentants des comités départementaux et régionaux (élu(e)s et professionnel(le)s) ;
- des membres des Commissions Nationales Sportives ;
- des membres des Groupes Techniques Sportifs ;
- des référents nationaux d'activités.

Les travaux proposés porteront sur :

- les concepts d'Education par le sport et d'innovation sociale ;
- les projets de développement territorial des pratiques sportives fédérales ;
- le développement et les outils en faveur de la vie associative ;
- l'organisation de la thématique « sport éducation » à l'échelle du comité UFOLEP ;
- la structuration territoriale et l'accompagnement du réseau ;
- le plan ministériel « Citoyens du sport ».

Le programme prévisionnel et les invitations seront envoyés prochainement (après validation du Comité Directeur National) aux différents acteurs de la vie sportive fédérale.

RESERVEZ VOS DATES - RESERVEZ VOS DATES RESERVEZ VOS DATES

Cont@ct n°19 du 1^{er} juillet 2015